

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 07 juillet 2021

L'AN deux mille vingt-un, le **sept** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'AUSSILLON, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 1er juillet 2021 au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** . MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Mahmoud NOUI, Françoise ROQUES, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

**Procurations :**

Philippe COLOMBANI	à	Bernard ESCUDIER
Philippe PAILHE	à	Fabrice CABRAL
Didier HOULES	à	Cécile LAHARIE
Isabelle MONTOLIO	à	Chantal GLORIES
Frédéric TAYAC	à	David KOKADEJEVAS
Manon KLOUCHI	à	José GALLIZO
Gérald MANSUY	à	Marc MONTAGNE
Dominique PETIT	à	Laurence ROUANET

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseil municipaux du 24 mars 2021 et du 13 avril 2021  
*Adoptés à l'unanimité*

## **2021/040 - Politique Petite Enfance/Enfance - Mise à disposition de locaux et de personnel au profit du gestionnaire du service - Approbation des dépenses réalisées en 2020**

Les tableaux ci-dessous récapitulent les dépenses réalisées par la Commune dans le cadre des concours versés à titre gratuit au profit du gestionnaire d'activité, l'association "Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud", du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice 2020 :

<b>ACTIONS "Enfance"</b>	<b>Charges supplétives Loisirs Education &amp; Citoyenneté, Grand Sud</b>		
	<i>Mise à disposition de personnel</i>	<i>Mise à disposition locaux et matériel</i>	<i>Dépenses totales</i>
• <b>ALAE</b> Maternel / Primaire (Accueil de loisirs périscolaire)	74 618.77 €	12 354.40 €	<b>86 973.17 €</b>
• <b>ALSH</b> Primaire / Maternel (Accueil de loisirs extrascolaire)		3 645.09 €	<b>3 645.09 €</b>
<b>Total « Enfance »</b>	<b>74 618.77 €</b>	<b>15 999.49 €</b>	<b>90 618.26 €</b>

<b>ACTIONS « Petite Enfance »</b>	<b>Charges supplétives Loisirs Education &amp; Citoyenneté, Grand Sud</b>		
	<i>Mise à disposition de personnel</i>	<i>Mise à disposition locaux et matériel</i>	<i>Dépenses totales</i>
• <b>Multi accueil</b> (0-3 ans)	60 188.85 €		<b>60 188.85 €</b>
<b>Total « Petite Enfance »</b>	<b>60 188.85 €</b>		<b>60 188.85 €</b>

Les mises à disposition de personnel correspondent à la somme :

- des salaires versés aux agents municipaux mis à disposition pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles Maternelles et Primaires et du multi accueil.

A titre indicatif, 19 agents municipaux ont participé au développement de la Politique "Enfance" et 2 agents municipaux au titre de la politique "Petite Enfance" au cours de l'année 2020.

Les mises à disposition de locaux et de matériel correspondent : au ménage, à l'entretien, aux fournitures d'énergie.

Les locaux concernés sont les suivants :

- Tous les bâtiments scolaires pour les ALAE maternel et primaire (Accueils de loisirs périscolaires),
- Le bâtiment scolaire de Jules Ferry pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Primaire et Maternel.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les montants des dépenses réalisées par la Commune dans le cadre des mises à disposition au profit de l'association gestionnaire du service "Enfance" et "Petite Enfance" pour l'exercice 2020 présentés ci-dessus.
- **dit** que les mises à disposition de personnel feront l'objet d'un remboursement conformément aux termes du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

**2021/041- Politique Petite Enfance/Enfance - Convention d'attribution d'une subvention à l'Association "Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud" - Autorisation de signer**

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 24 juin 2021,

Lecture faite du projet de convention annexé à la présente délibération,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention entre la Commune et l'association "Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud" et **autorise** le versement d'une subvention de 134.807,62 €.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal – exercice 2021 – Section de fonctionnement, chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", article 6574 "subventions aux organismes de droit privé".

**2021/042 - Attribution de subventions aux associations - Exercice 2021 - Liste complémentaire**

NOM de l'ASSOCIATION BENEFICIAIRE		
	Ordinaires	Exceptionnelles
<b>Associations Animation</b>		
La Rocque d'Hautpoul		300,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Associations pour les jeunes</b>		
Scouts et Guides de France	200,00 €	
Eclaireuses Eclaireurs Unioniste de France	100,00 €	
La Prévention Routière	150,00 €	
Foyer Socio-éducatif Collège Jean-Louis ETIENNE	200,00 €	
Association Monotremata		200,00 €
<b>Sous-Total</b>	<b>650,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Associations Sportives</b>		
KAMAE Montagne Noire	300,00 €	
<b>Sous-total</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 450,00 €</b>	

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse réunie le 2 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la commission animation réunie le 31 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des sports réunie le 14 juin 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. B. Guirao) :

- **vote** les subventions proposées par M. le Maire conformément à la liste ci-dessus,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 - Budget Principal, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

### **2021/043 – Gratuité exceptionnelle de l'occupation de domaine public pour les commerces du métier de la restauration**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la gratuité exceptionnelle pour l'année 2021, de l'occupation du domaine public pour les commerces du métier de la restauration.

### **2021/044 - Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections (IFCE) - Elections Régionales et Départementales - Scrutins des 20 et 27 juin 2021 - Fixation de l'enveloppe**

Conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, M. le Maire fixera par arrêté individuel le montant de l'indemnité déterminé en fonction du temps consacré à chaque journée d'élection par l'agent, dans la limite des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.FC.E.

Cet exposé entendu, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** de voter ce crédit global de 1.273,65 € par scrutin pour le paiement des heures supplémentaires effectuées à l'occasion des élections départementales et régionales et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. de l'exercice 2021.

### **2021/045 - Renouvellement d'un poste d'adulte relais - Autorisation de signer la convention entre l'Etat et la Commune**

Cet exposé entendu, il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer la convention ci annexée qui précise les conditions d'emploi et les modalités de financement du poste ainsi que les rôles et obligations respectives de la Commune et de l'Etat à l'égard de ce dispositif.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines réunie le 29 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération
- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à l'exécution de ladite convention

### **2021/046 - Recrutement d'un apprenti au sein du service Scolaire/Enfance - Autorisation de signer le contrat d'apprentissage**

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines réunie le 29 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** le recours au contrat d'apprentissage,
- **Décide** de conclure dès la rentrée scolaire de septembre 2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Scolaire/Enfance	1	CAP Petite Enfance	1 an

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2021 de la commune – Chapitre 012 - "Charges de personnel".

#### **2021/047- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2ème classe - Temps complet**

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines, réunie le 29 juin 2021 ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

➤ de créer :

- **1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe**  
à temps complet à c/ du 07.07.2021 - Catégorie B  
Indice Brut de début de carrière 389 - Indice Brut de fin de carrière 638

➤ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2021 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

L'effectif communal sera modifié en conséquence.

#### **2021/048 - Création d'un poste d'Educateur des APS Principal de 2ème classe - Temps complet**

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines, réunie le 29 juin 2021 ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

➤ de créer :

- **1 poste d'Educateur des APS principal de 2ème classe**  
à temps complet à c/ du 07.07.2021 - Catégorie B,  
Indice Brut de début de carrière 389 - Indice Brut de fin de carrière 638

➤ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2021 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

L'effectif communal sera modifié en conséquence.

### **2021/049 - Création d'un poste d'Adjoint Technique du Patrimoine Principal de 2ème Classe - Temps complet**

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines, réunie le 29 juin 2021 ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité:

➤ de créer :

- **1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe**  
à temps complet à c/ du 07.07.2021 - Catégorie C, échelle C2  
Indice Brut de début de carrière 356 - Indice Brut de fin de carrière 486

➤ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2021 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

L'effectif communal sera modifié en conséquence.

### **2021/050 - Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe**

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines, réunie le 29 juin 2021 ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

➤ de créer :

- **1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe**  
à temps complet à c/ du 07.07.2021 - Catégorie C, échelle C2  
Indice Brut de début de carrière 356 - Indice Brut de fin de carrière 486
- **1 poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe**  
à temps non complet à c/ du 07.07.2021 - Catégorie C, échelle C2  
Indice Brut de début de carrière 356 - Indice Brut de fin de carrière 486

➤ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2021 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

L'effectif communal sera modifié en conséquence.

### **2021/051 - Modification de deux postes d'Adjoint Technique (à temps non complet)**

M. le Maire propose au Conseil Municipal

➤ de modifier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial (temps non complet) à 23.48h hebdomadaires (101.75h/mois)  
en
- 1 poste d'adjoint technique territorial (temps non complet) de 28.35h hebdomadaires (122.85h/mois).

**Et,**

- 1 poste d'adjoint technique territorial (temps non complet) à 24.36h hebdomadaires (105.56h/mois)  
en
- 1 poste d'adjoint technique territorial (temps non complet) de 31.77h hebdomadaires (137.67h/mois).

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines, réunie le 29 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **d'adopter** ces modifications de poste,
- **de réajuster** l'effectif communal en conséquence ;
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2021 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

### **2021/052 - Contrat de Ville - Avenant 2021 - Approbation des actions**

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** le contenu de l'avenant 2021 qui comprend les actions de fonctionnement ci-dessus ;
- **donne pouvoir** à M. le Maire pour signer cet avenant et tous les documents, pièces et conventions nécessaires à son exécution ;
- **dit** que les crédits sont prévus au budget primitif pour l'exercice 2021 de la Commune, section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes.

### **2021/053 - Tribunal administratif de Toulouse - Affaire n°2102547-3 - Autorisation de défendre et constitution d'avocats**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. D.PETIT, Mme I.BOUISSET, M. B.GUIRAO, Mme L.ROUANET) :

- **autorise** M. le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif de Toulouse dans l'affaire n° 2102547-3, à accomplir tous actes et signer tous documents et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **désigne** comme avocat Me Jean COURRECH, 45, rue Alsace-Lorraine -31000 Toulouse et **accepte** sa proposition d'honoraires sur la base de 170€ HT / heure,
- **dit** que les crédits sont inscrits au Budget Principal – exercice 2021 – section de fonctionnement – chapitre 011 "Charges à caractère général" - article 6226 "Honoraires".

### **2021/054 - Politique Enfance/Jeunesse - Promotion des activités sportives, culturelles et artistiques associatives à destination de la jeunesse - Reconduction du dispositif "Pass Aussillon Jeunesse" et autorisation de signer les conventions**

Vu l'avis favorable de la commission Sports du 14 juin 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de reconduire le dispositif du "Pass' Aussillon Jeunesse" pour l'année scolaire 2021-2022 ou l'année civile 2022, en fonction des périodes d'inscription de l'association conventionnée,
- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes.

### **2021/055 - Trail de la Passerelle - Edition 2021 - Convention de partenariat entre les communes d'Aussillon et de la Mazamet**

La présente convention a donc pour objet de :

- désigner un coordonnateur qui aura la gestion administrative et financière de l'évènement,
- convenir des conditions et les modalités financières liées à la régularisation des dépenses et recettes de l'évènement à hauteur de 50% pour chaque commune,
- assurer la mise à disposition du matériel et du personnel par les 2 communes.

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **2021/056 - Convention de partenariat avec l'Association "Le Chat Protégé" - Gestion des chats errants dans les lieux publics de la Commune - Approbation et autorisation de signer**

A cet effet, M. le Maire propose la mise en place d'un partenariat en signant une convention avec l'association "Le chat protégé" en vue de la gestion des chats errants dans les lieux publics de la commune, pour l'année 2021, convention renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat avec l'association, en vue de la gestion des chats errants dans les lieux publics de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune d'Aussillon et l'association "Le chat protégé" telle que jointe en annexe de la présente délibération ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution ;

### **2021/057 - Convention de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) - Approbation et autorisation de signer**

Pour formaliser les engagements réciproques de la Commune et de la LPO, M. le Maire propose donc la signature de la convention de partenariat, jointe en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 4 CONTRE (M. D.PETIT, Mme I.BOUISSET, M. B.GUIRAO, Mme L.ROUANET) :

- **APPROUVE** le partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux selon les conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

### **2021/058 - Convention d'adhésion au label "Espace sans tabac" de la Ligue contre le Cancer - Autorisation de signer**

Aussi, M. le Maire propose d'approuver le principe d'un conventionnement avec le Comité du Tarn de la Ligue contre le Cancer représenté par le Docteur Annie CLOTTE, agissant en qualité de Présidente. La durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle n'a pas d'impact financier pour la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention susvisée, établie entre la Ville d'Aussillon et le Comité du Tarn de la Ligue Nationale contre le cancer concernant l'adhésion au label "espace sans tabac".
- **Autorise** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

### **2021/059 - Plan Actions Eté 2021 - Autorisation de signer les conventions avec les intervenants**

Pour finaliser ce plan d'action été 2021, il convient de signer avec chaque partenaire une convention type, jointe en annexe de la présente délibération qui définit les modalités de son intervention.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention type de partenariat jointe en annexe de la présente délibération qui sera signée par chaque intervenant,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces conventions.

### **2021/060 - Création d'une structure "Espace de Vie Sociale" dans le quartier politique de la ville**

Pour finaliser cette démarche, M. le Maire propose donc au Conseil municipal de formaliser par la présente délibération la création de l'Espace de Vie Sociale d'Aussillon qui sera installé dans le quartier en politique de la ville et plus précisément dans les locaux de l'Espace Nougaro, réaménagés à cet effet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Deux agents à mi-temps seront affectés au fonctionnement de l'équipement.

Cet exposé entendu, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. D.PETIT, Mme I.BOUISSET, M. B.GUIRAO, Mme L.ROUANET) :

- **approuve** la création de l'espace de vie sociale d'Aussillon à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande d'agrément auprès de la CAF du Tarn et à signer tout document s'y rapportant.
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création et au fonctionnement de l'espace de vie sociale

### **2021/061 - Lancement de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. B.GUIRAO), **autorise** M. le Maire à :

- **procéder** au lancement de l'opération, de construction du groupe scolaire regroupant les écoles de Bonnacousse et du Val,
- **engager et signer** toutes les pièces (mise en concurrence, marché de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux, procédure de consultations, etc...), ainsi que toutes les consultations annexes nécessaires à l'opération (missions de suivi et contrôle, technique et réglementaire en matière de sécurité, de travaux ou d'assistance, etc...),
- **déposer** une demande de permis de construire conformément à l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme.

### **2021/062 - Autorisation de signer une convention d'occupation du domaine privé avec la Société Pierma (Intermarché)**

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la SAS Pierma et la commune définissant les modalités d'installation de l'armoire à livres sur un terrain appartenant à ladite société.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

### **2021/063 - Convention de servitude avec ENEDIS - Mise en place de deux poteaux Rue Joseph Poursines - Autorisation de signer**

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** ENEDIS à mettre en place 2 poteaux destinés à l'installation de lignes électriques dans la parcelle cadastrée section AS n° 114 située rue Joseph Poursines dans les conditions définies dans ladite convention annexée à la présente délibération
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

### **2021/064 - Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions – Attribution d'aides après commission du 25 juin 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser les subventions ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés attributifs individuels :

Dossier n° 2021/104 : 600 €

Dossier n° 2021/105 : 600 €

Dossier n° 2021/106 : 600 €

Dossier n° 2021/107 : 600 €

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif – exercice 2021 – Section d'investissement, chapitre 204 – « Subvention d'équipement versée » - article 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé ».

## 2021/065 - Opération Façades - Attribution de subventions après commissions des 28 avril et 30 juin 2021

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **accepte** de verser les subventions ci-après et **autorise** M. le Maire à signer les arrêtés d'attribution individuels :

M. HEREDIA Serge	1, rue François Mauriac	1.000,00 €
SAS COSMER	10, rue de Bradford	1.000,00 €
NEGRE Aline	2, rue Lavoisier	599,00 €
CAUQUIL Carole/Stéphane	12, rue du Progrès	1.000,00 €
FABRE Jean-Marie	50, Val d'Aussillon	976,00 €
ALONSO Josette	11, rue Pierre Barthe-Landes	1.000,00 €
MARIN François	59, rue Fautrier	1.000,00 €
MONTELEONE Benoît	3, rue Alfred de Musset	1.000,00 €
JARNO Pierre	48, Val d'Aussillon	1.000,00 €
GUILBERT Isabelle	38, rue du Bosquet	748,00 €
MAMOU Mickaël	2, rue Maryse Bastié	1.000,00 €
	<b>Total</b>	<b>10.323,00 €</b>

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal - exercice 2021 - Section Investissement - Art. 2042 - "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé".

## 2021/066 - Comptes rendus de décisions - Art. L. 2122-23 du C.C.G.T.

Conformément à l'art L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises (cf : tableau annexé), dans le cadre de la délibération du 19 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir – art. L.2122-22.

Annexe délibération 2021/066

<u>Art. L. 2122-22 §4</u>					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Entreprises	Objet de la décision	Montant
2021/037	29/04/2021	Festival Reflets & Rythmes 2021- Samedi 26 juin 2021 - Contrats d'engagements	3D Family Production - 13,rue Max Ernst - 75020 PARIS	Concert de l'artiste HAROLD LOPEZ-NUSSA	3.500,00 € HT soit 3.692,50 € TTC
2021/038	29/04/2021		Association 1000HZ - 60, allée Lasplanes - 31770 COLOMIERS	Prestation pour assurer la partie technique du spectacle (sonorisation et éclairage) et la	7.350,00 € TTC

				fourniture d'une scène couverte, d'un backline et d'un piano		
2021/045	04/05/2021		Société X RAY Production - 39, avenue Ernest Reyer - 75014 PARIS	Concert de l'artiste KIZ	2.180,09 € HT soit 2.299,99 € TTC	
2021/058	11/06/2021		Association "Les Zazous du Bijou" - 123, avenue de Muret - 31300 TOULOUSE	Concert aux abords du Château	950,00 € TTC	
2021/040	29/04/2021	Conventions de formation professionnelle	"Audit des Aptitudes et du Comportement" - 71, rue Pillet - 71000 MACON	Réalisation d'un bilan de compétences pour un agent en situation de reconversion professionnelle en vue de définir un projet professionnel	1.200,00 € TTC	
2021/041	29/04/2021		Centre de formation OMIDIS - 2, avenue de la Trentaine - 77500 CHELLES	Formation intitulée "FTTH FTTO FTTA Pack Complet" dans le cadre de l'obligation de formation et de facilitation du parcours professionnel de l'adulte-relais - Formation du 03 au 21 mai 2021 à CHELLES	1.790,00 € TTC	
2021/042	04/05/2021		Centre de Formation Professionnelle EPLEFPA du Tarn - Route de Toulouse - 81000 ALBI	Formation intitulée "FC BIOCIDE05-2021" - Durée 3 jours (21h) du 25 au 27 mai 2021 - pour un agent des services techniques	500,00 € TTC	
2021/043	04/05/2021		Centre de Formation Professionnelle EPLEFPA du Tarn - Route de Toulouse - 81000 ALBI	Formation intitulée "FC OP05-2021"- Durée 2 jours (14 h) les 8 et 9 juin 2021 - pour deux agents des services techniques	700,00 € TTC	
2021/044	06/05/2021		Centre canin du Haut de l'Arzize - lieu-dit de Mauzère - 31310 GOUZENS	Formation intitulée "Capture Chiens errants" - Durée 2 jours (12 h) les 4 et 5 octobre 2021 - pour 9 agents des services techniques	1.680,00 € TTC	
2021/047	11/05/2021		FOR'MISSION - 5, rue de la Ferronnerie - 81200 MAZAMET	Formation intitulée "Engins de chantier R482 - cat C1" - Durée 1 jour (7h) le 02.06.2021 - pour 7 agents des services techniques	550,00 € TTC	
2021/048	19/05/2021		Contrat d'engagement	Association Cocorpsdanse - 8, Impasse des Auques - 81200 AUSSILLON	Animation des ateliers de la Caravane des dix mots "dis-moi dix mots" pendant 6 mois à compter du 19 mai 2021	3.000,00 € TTC
2021/049	20/05/2021		Plan Eté 2021 - Contrats d'engagement	Association Les Ames Fauves - 11, place Oliver - 31300 TOULOUSE	Représentation du spectacle "La Ruée" le 18 août 2021	2.176,00 €
2021/059	11/06/2021	Compagnie KeatBeck - K. Goldstein - 7, Cité Hittorf - 75010 PARIS		Animation d'ateliers de créations de DanceKeat du 5 au 9 juillet 2021	2.556,00 € TTC	
2021/061	17/06/2021	Société FOOTSTYLE - Route de Digoïn - 71130 GUEUGNON		Prestation de l'équipe Footstyle (3 freestylers") le 27 juillet 2021	2.000,00 € TTC	
2021/063	21/06/2021	Association Cinécran 81 - 40, rue Jean le Rond d'Alembert - 81000 ALBI		Séance en plein air de la projection du film "The grand Budapest hôtel", le 19 août 2021, abords Château de la Falgalarié	1.129,00 €	

2021/050	20/05/2021	Contrat d'assistance	Cabinet JULIEN - 14, rue Alfred Sauvy - 31270 CUGNAUX	Assistance à la mise en place d'une procédure de marché dans le domaine des assurances de la commune	4.000,00 € HT soit 4.800,00 € TTC
2021/054	28/05/2021	Mission SPS - Travaux d'optimisation de l'ouvrage de dérivation du déversoir d'orage du ruisseau d'Aussillon	2G Coordination SPS - GROS GALINIER - ZI de Brénas - 81440 LAUTREC	Contrat de mission de coordination SPS	600,00 € HT soit 720,00 € TTC
2021/057	08/06/2021	Contrat d'engagement	Association POPATEX - 197, rue Jupiter - 31140 LAUNAGUET	4 représentations du spectacle "Joyeux Anniversaire Lili Chipie" dans les écoles, le 22 juin 2021	1.000,00 € TTC
2021/060	16/06/2021	Fêtes Médiévales des 3 et 4 juillet - Contrat d'engagement	Association Aré... et Triambulle" Salclas - 81360 MONTREDON LABESSONNIE	Animation d'un atelier d'échasses landaises le 4 juillet 2021	250,00 € TTC
2021/062	17/06/2021		Association "Refuge Ulyan" - LaDurantié - 81260 LE BEZ	Mise à disposition d'une mini-ferme à Aussillon-Village les 3 et 4 juillet 2021	250,00 € TTC

<b><u>Art. L. 2122-22 §7</u></b>					
<b>N° de la décision</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Titre de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>		
2021/036	27/04/2021	Modification de la Régie de recettes - Marché hebdomadaire	Modification de l'article 4 de l'acte constitutif - Diversification des moyens de paiement (numéraire, chèques, carte bancaire, règlement PAYFIP)		
2021/039	29/04/2021	Modification de la Régie Bibliothèque-Médiathèque & Spectacles organisés de manière exceptionnelle	Modification de l'article 3 (siège de la régie) : à la Médiathèque ou sur tout lieu où des évènements pourraient se tenir Modification de l'article 4 (produits encaissés) : abonnements, droits d'accès (multimédia), droits d'entrée évènements, vente de biens Modification de l'article 5 : Diversification des moyens de paiement (numéraire, chèques, carte bancaire, règlement PAYFIP) Modification de l'article 6 : Recouvrements des produits contre délivrance de reçus ou tickets (entrée spectacle)		
2021/052	27/05/2021	Modification de la Régie Bibliothèque-Médiathèque & Spectacles organisés de manière exceptionnelle	Décision modifiant la décision 2021/039 du 29/04/2021 - Modification de l'article 5 - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor permettant l'encaissement des recettes.		
2021/053	27/05/2021	Modification de la Régie de recettes - Marché hebdomadaire	Décision modifiant la décision 2021/036 du 29/04/2021 - Modification de l'article 4 - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor permettant l'encaissement des recettes.		
2021/055	03/06/2021	Suppression de la régie de recettes des déchets verts	A compter du 1er juin 2021 la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la collecte des déchets verts est supprimée - L'encaissement prévu pour la gestion de la régie dont le montant a été fixé à 300 € est supprimé		
2021/056	03/06/2021	Suppression de la régie de recettes de la piscine municipale	A compter du 1er juin 2021 la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la piscine municipale est supprimée - L'encaissement prévu pour la gestion de la régie dont le montant a été fixé à 1.000 € est supprimé		

<b>Art. L. 2122-22 §8</b>				
<b>N° de la décision</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Titre de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant</b>
2021/034	12/04/2021	Concession de terrain dans le cimetière communal	Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Cinquantenaire simple - N°2021-1771	552,96 €
2021/046	07/05/2021		Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Cinquantenaire double - N°2021-1772	967,68 €
2021/051	21/05/2021		Délivrance d'une case au columbarium - N° 62	438,00 €

<b>Art. L. 2122-22 §26</b>				
<b>N° de la décision</b>	<b>Date de la décision</b>	<b>Titre de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant</b>
2021/035	16/04/2021	Demande de financement DETR/DSIL auprès de l'Etat et auprès du Département -	Pré-étude proposant la réalisation d'un cahier des charges et hypothèses techniques afin de définir les possibilités offertes par le Centre et le quartier Bradford pour la mise en place d'industries culturelles	Etat : 5.810,00€ Département : 7.500,00 € (montant dépenses : 16.600.00 €)
2021/064	21/06/2021	Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR), du Département et de la CAF	Financement d'une partie des travaux de restructuration de l'Espace Nougareo afin d'y accueillir l'Espace de Vie Sociale (EVS)	Etat : 34.206,00 € Département : 20.523,00 € CAF : 54.730,00 € (montant dépenses : 136.824,00 €)